

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 17 mai 2013**

Date de convocation :
Le 03 mai 2013

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 10
- de votants : 10

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an **deux mille treize**, le **17 mai** à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 03 mai 2013.

Étaient présents (13) :

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Jacques SCHNEIDER, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARD, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE, M. Robert VAN CEULEBROECK, Mme Josée THÉOLAT, Mme Denise CAPELLE.

Absents excusés et non représentés : (3)

M. Laurent DEGALLAIX, Mme Laurence PEAN, Mme Élisabeth GONDY.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
13/007/1

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133 -1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : **Vu** les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

➤ Compte de gestion
2012

Vu le Budget Primitif Principal 2012 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2011 ;

Vu le budget 2012 (juillet à décembre) de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 juin 2012 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART

Le Comité de direction, après d'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012,

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 17 mai 2013,



- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'approuver le Compte de Gestion 2012 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 (annexe),
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCLARE :

- **Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**

APPROUVE :

- **Le Compte de Gestion 2012 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 (annexe),**

AUTORISE :

- **Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 17 mai 2013

Le Président,
Guy HUART

